

Le SNU a fait une déclaration préalable sur le renforcement du CRE (cf. pièce jointe).

CONSULTATION SUR LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS DES ACTIVITES DU 3949

Les élus-es ont voté majoritairement la motion suivante :

Ce projet répond en partie à une attente à la fois des agents et des demandeurs d'emploi. En effet pour les agents, en particulier les agents en gestion des droits, le principe de personnalisation et le fait de traiter les DE de sa propre agence apporte un plus (L'agent peut ainsi traiter son dossier de bout en bout), pour les demandeurs d'emploi la personnalisation améliore le service rendu.

Par ailleurs, les résultats constatés dans les régions expérimentales semblent satisfaisants.

Toutefois,

- Les membres du CE regrettent, que cette amélioration ne soit pas proposée sur la file formation/emploi
- Aucune indication n'est portée sur la durée moyenne des appels indemnisation. Il n'est pas possible pour les élus de mesurer la conséquence sur la planification.
- Comment l'accord Oatt région centre val de loire pourra t il respecté dans cette organisation (la pause méridienne,)
- Quelle organisation pour mettre en adéquation les charges/ressources Gdd, notamment pour les petites agences et surtout en raison de la mise en œuvre trop rapide de la trajectoire Gdd en région centre val de Loire.

En conséquence les membres du CE s'abstiennent.



Le SNU était favorable à cette motion.

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DES EQUIPES DU CRE

Les élus-es ont voté majoritairement la motion suivante :

Sur le dispositif du contrôle de la recherche d'emploi, le membre du CE restent avant tout attachés au principe de redynamisation et d'accompagnement du demandeur d'emploi contrôlé bien plus qu'à la sanction.

Sur le renforcement, qui reste une décision politique, nous entendons trop souvent les discours sur le sujet qui laissent penser que l'adéquation « plus de contrôle, moins de chômeurs » serait la solution à la lutte contre le chômage. Les membres du CE ne partagent pas cette vision

Les membres du CE constatent et regrettent que ce projet soit conduit à iso effectif : 15 collègues supplémentaires vont venir grossir les rangs du CRE. Les bassins d'Orléans et Tours risquent d'être les plus gros pourvoyeurs d'effectifs, ce qui aura un impact sur la taille des portefeuilles.

Les membres du CE attirent l'attention de la Direction sur la nécessité de renforcer la communication entre les conseillers en charge de l'accompagnement et les conseillers en charge du contrôle et que le recrutement se fasse sur le volontariat des collègues.

Nous constatons également que les annonces lors du dernier CE sur les deux lieux de rattachement des équipes contrôle n'aient pas fait l'objet d'un document rectificatif

Face à ces incertitudes et les conséquences en matière d'aggravation de la volumétrie des portefeuilles, les membres du CE émettent un avis négatif sur ce dossier.



Le SNU était favorable à cette motion.

A l'unanimité, les élus-es ont également mandaté le CHSCT pour « mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en place de ce projet dans de bonnes conditions de travail » et demandé « un retour qui sera exploité par l'instance CE en fin d'année 2018. »

CONSULTATION SUR LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS DES PAG EN PLATEFORME

ET EN AGENCES

Les élus-es ont voté majoritairement la motion suivante :

Les membres du CE prennent acte de la volonté de Pôle emploi d'harmoniser les pratiques autour des actes administratifs. Ce dossier vient en prolongement d'OSSPP qui a consacré la fermeture des A2S.

Cette intention pourrait être comprise voire même acceptée.

Mais lors de la réunion d'information, les membres du CE vous ont interrogé sur la répartition des effectifs et des activités par agence.

Déjà la répartition des agents est émaillée d'erreurs, quant aux activités c'est le néant.

LA PAROLE SNU TIL EN DIRECT DU CE DU 19 JUILLET 2018

Pour les membres CE, il est difficile de se projeter à l'horizon 2020, et de plus cela crée un climat anxigène pour tous les agents concernés.

Il est difficile de voir avec clarté quelles compétences ces agents devront acquérir ou abandonner?

Les membres du CE regrettent le flou qui entoure la formation des collègues des PAG et plateformes sur leurs actes métiers et les effectifs.

Nous demandons que cette nouvelle organisation soit accompagnée d'un véritable volet formation ; celui-ci permettrait aux agents de pouvoir exercer leur mission plus sereinement.

Pour ces raisons, les membres du CE émettent un avis défavorable.



Le SNU était favorable à cette motion.

INFORMATION GENERALES SUR LA MARCHÉ DE L'ETABLISSEMENT

Point d'information sur le déploiement de la 2^{ème} vague de télétravail et travail de proximité

A noter que la région est passée d'un taux de télétravail de 11,3 % à 18,4 %, qu'on sent « *une plus grande difficulté sur le travail de proximité en raison de l'immobilier* » et qu'il n'y a pas eu de consignes de la DR sur une rotation des bénéficiaires.

Le SNU regrette de ne pas avoir eu le détail agence par agence, comme en 2017. Raison avancée par la DR : « *nous ne trouvons pas particulièrement pertinent de tirer des conclusions sur certains sites car cela dépend de différents secteurs* ». Ce que le SNU ne trouve pas particulièrement pertinent, c'est d'entretenir le flou et donc contribuer à alimenter la suspicion...

POURSUITE DU CE LE 26 JUILLET 2018